Les renseignements généreux

production et diffusion de brochures pédagogiques



Notre collectif réalise des brochures qui se veulent concises et pédagogiques sur des sujets qui nous préoccupent et/ou nous révoltent. Nos exposés ne sont pas exhaustifs mais constituent une première approche visant à dégager des pistes de réflexion, d'action et d'approfondissement.

Si vous jugez que ces brochures contiennent des erreurs ou pourraient être améliorées, n'hésitez pas à nous présenter votre argumentation, ainsi nous progresserons ensemble vers une plus juste vision de la réalité.

Diffusion et photocopiage encouragés : non à la marchandisation des idées ! Puisez ce qui vous inspire, ce qui vous semble utile pour vos actions ou votre réflexion. Mais, si possible, imprimez sur papier recyclé...

Titres disponibles

1. **Critiques et espoirs du commerce équitable** (Élan solidaire ou aménagement capitaliste ?)
2. **De la Françafrique à la Mafiafrique** (Les dessous de la politique française en Afrique)
3. **Pourquoi la dette des pays du Sud** (Les mécanismes d'un appauvrissement organisé)
4. **L'idéologie du développement** (contradictions de la théorie, désastres de la pratique)
5. **Que devient l'aide au développement ?** (L'envers de l'aide française au développement)
6. **À la conquête de notre imaginaire** (Les impacts intimes et politiques de la publicité)
7. **Comment blanchir l'argent sale ?** (Manuel pour crapules modernes et citoyens naïfs)
8. **Sommes-nous en démocratie ?** (La démocratie représentative en question)
9. **La culture du narcissisme** (Les impacts du système capitaliste sur notre psychisme)
10. **Les illusions du progrès** (Le progrès face à ses conséquences politiques et écologiques)

D'autres brochures sont en chantier sur l'agriculture, le nucléaire, la sociologie, les médias...

Retrouvez nos brochures (et bien d'autres choses) sur

http://rengen.ouvaton.org

Imprimé sur papier recyclé (fourni par Alp'papier, www.papirralp.fr)

COMMENT BLANCHIR L'ARGENT SALE ?



Manuel pratique

pour crapules modernes et citoyens naïfs

Les renseignements généreux – septembre 2005

Pourquoi cette brochure ?

Attention ! Après la lecture de cette brochure, vous risquez de ne plus regarder les pizzerias et lavomatics de la même manière. C'est peut-être avec scepticisme que vous observerez les devantures des grandes banques françaises. Les chocolats suisses, les frites luxembourgeoises et l'aquarium de Monaco perdront sans doute également de leur folklore…

Voici en effet un panorama des techniques de blanchiment d'argent, du petit casino véreux au grand paradis fiscal touristique. Nous observerons le bouillonnement imaginatif de la criminalité, mais, surtout, nous constaterons à quel point l'actuel système financier international favorise ces pratiques.

Certains des montages financiers et juridiques que nous allons présenter sont complexes. Cette synthèse doit surtout être perçue comme une première sensibilisation à cette "autre dimension" qu'est la finance internationale. Nous espérons enfin que le caractère quelque peu ludique de cette brochure n'occultera pas la réalité sordide et tragique que revêt la criminalité pour toutes ses victimes.

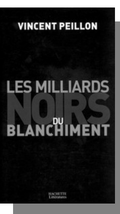


PLAN

Remerciements : un grand merci à Geneviève et Sylvain pour leurs illustrations !

Pour aller (beaucoup) plus loin

Cette brochure est trop concise pour être exhaustive. Voici des ouvrages pédagogiques et complets pour approfondir le sujet :



Les milliards noirs du blanchiment
Vincent Peillon, Hachette, 2004

Un résumé des résultats de la commission parlementaire française contre le blanchiment. Ces enquêtes concernent le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, le Luxembourg, la City de Londres en enfin la France (surtout le Sud-Est). Les rapports complets sont disponibles sur le site internet ou à la librairie de l'assemblée nationale.



La boîte noire
Denis Robert, Les arènes, 2002

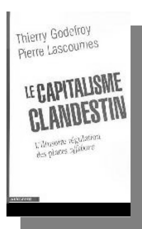
Récit de l'enquête sur les chambres de compensation internationale, pivots de l'économie mondiale, mémoires de toutes les transactions financières, accusées de constituer un gigantesque centre de blanchiment. Ce livre "explosif" fait suite à *Révélation$*, paru en 2001.



Un monde sans loi
La criminalité financière en images
Jean de Maillard, Pierre-Xavier Grézaud, Stock, 1998

Un ouvrage très pédagogique qui explique, par des images et des schémas, les "liaisons dangereuses" entre la planète financière et la grande délinquance : historique des paradis fiscaux, présentation des trafics criminels et des techniques de blanchiment. Remarquable.

Le capitalisme clandestin
Thierry Godefroy, Pierre Lascoumes, La découverte, 2004



Une étude très précise du fonctionnement des paradis fiscaux, de la responsabilités des grands États dans leur développement. Ce livre détaille également la plupart des grands scandales où sont impliqués des paradis fiscaux. Il montre combien il est illusoire de vouloir lutter contre la criminalité tout en maintenant ces "zones d'opacité".

Le dumping fiscal "par le bas" provoqué par le jeu auquel se livrent les principaux acteurs commerciaux, bancaires et économiques de la planète, ainsi que le développement sans précédent de la criminalité mondiale, semblent donc se rejoindre dans un même élan.

D'un côté, ses bénéficiaires sont peu nombreux mais puissants : détenteurs de capitaux, banquiers, intermédiaires financiers, criminels, trafiquants et services secrets. La majeure partie des classes dirigeantes et des acteurs dominants de l'économie tient à développer ces zones de fiscalité privilégiée et de secret bancaire.

De l'autre, ses victimes sont légion, à travers toute la planète : marées noires, délocalisations "sauvages", coupe des budgets publics, destruction des solidarités construites par un siècle de luttes sociales. Il est temps qu'un mouvement social fasse vaciller ce schéma tragique.

Le rôle superficiel du GAFI

Dans le *no man's land* politique de lutte contre les paradis fiscaux, il faut cependant mentionner l'existence du **GAFI** *(Groupe d'Action Financière contre le Blanchiment de capitaux).*

Cet organisme rassemble des experts juridiques et financiers de 31 pays membres, dont la France, le Canada, les États-Unis, le Japon, mais aussi des paradis fiscaux comme le Luxembourg, la Suisse, Singapour... Ceux-ci ont rédigé 40 recommandations constituant un plan d'action complet pour lutter contre le blanchiment de capitaux. Mais cette structure est sans réel pouvoir, et la motivation des pays membres pour appliquer les recommandations du GAFI reste très limitée. Tout en tenant un discours "antiblanchiment", le gouvernement français a par exemple créé deux nouveaux paradis fiscaux près de la Guadeloupe. Autre exemple : le GAFI a récemment retiré la Russie de sa liste des pays non coopératifs en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Motif ? Le gouvernement russe a enfin voté une législation contre le blanchiment. Cependant, aucun système d'application de cette loi n'est mis en place. Notons que la « liste noire » du GAFI, qui comptait plus de 20 pays lors de sa création en juin 2000, n'inclut désormais que trois pays, à savoir la Birmanie, Nauru et le Nigeria.

Le rôle très superficiel du GAFI illustre le manque de volonté des gouvernements concernés pour s'attaquer au coeur du problème.



I L'ampleur de la criminalité

Drogue, prostitution, fabrication de fausse monnaie, vols, trafics en tout genre, immigration clandestine... Il est par définition très difficile d'évaluer les profits générés par les activités criminelles. Voici cependant quelques estimations pour les années 90 :

Estimation des profits générés par la criminalité

	milliards d'euros	source
Drogue	300 à 500 /an	PNUCID
Prostitution	60 /an	Europol
Trafic de médicaments	12 /an	OMS
Contrefaçons commerciales	150 à 500 /an	MINEFI
Immigration clandestine	7 /an	Le Monde
Trafic de femmes	4 /an	Le Monde
Trafic de déchets polluants	12 /an	Le Monde

PNUCID = Programme des Nations Unies pour le Contrôle International des Drogues ; Europol = European Police Office ; OMS = Organisation Mondiale de la Santé ; MINEFI = Ministère des Finances et de l'Industrie.

Globalement, l'ampleur financière de la criminalité mondiale est estimée à 1 000 milliards de dollars par an. Qui sait où se situe la réalité ? Retenons simplement que les volumes financiers d'origine criminelle sont très importants. Par comparaison, cela représente autant que toutes les dépenses militaires mondiales, environ quatre fois le budget de la France, vingt fois le total des dépenses officiellement consacrées à l'aide au développement par tous les pays industrialisés.*

Mais il faudrait ajouter à ces estimations la fraude et l'évasion fiscale, des pratiques qui profitent surtout aux grandes entreprises et aux contribuables aisés. Rien qu'en France, la fraude fiscale avoisinerait les 30 milliards d'euros par an**. Aux États-Unis, le gouvernement reconnaît que ses pertes en revenus fédéraux dus à l'évasion fiscale s'élèveraient à 225 milliards de dollars chaque année.

* Pour davantage de comparaisons, consulter les tableaux de chiffres des brochures *Que devient l'aide au développement ?* et *Pourquoi la dette des pays du Sud* (Les renseignements généreux).

** Estimation du centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales de France, pour les années 90.

Enfin, pour parfaire ce tour d'horizon de la criminalité, comment ne pas mentionner les chiffres de la corruption (commissions occultes, détournements de fonds, pots de vins, etc.) ? Selon la Banque Mondiale, le montant total de la corruption, à la fois dans les pays dits "développés" et les pays dits "en voie de développement", est estimé à 1 000 milliards de dollars par an.

Autant dire qu'à l'échelle mondiale, le blanchiment d'argent concerne des sommes très importantes.

Drogue : le commerce le plus lucratif du monde

Avec plus de 200 millions de consommateurs, le commerce de la drogue est d'une rentabilité inégalable. L'écart entre le prix payé au producteur et le prix vendu au consommateur est d'un facteur d'environ 2000. Quel autre produit permet un tel taux de profit ? Comparons par exemple le commerce du café et celui de la cocaïne :

Commerce du café : facteur 4

Prix payé au producteur	environ 1,5 $ au kg*
Prix payé par le consommateur	environ 10 $ au kg

** si café vendu dans le cadre du commerce équitable.*

Commerce de la cocaïne : facteur 2000

Prix payé au producteur en Bolivie	75 $ les 250 kg de Coca*
Prix payé au producteur de Colombie	2 300 $ le kg de cocaïne
Prix de gros payé par les dealers en Europe	34 000 $ le kg de cocaïne
Prix payé par le consommateur	140 000 $ le kg de cocaïne

** il faut environ 250 kg de feuilles de coca pour produire un kg de cocaïne.*

Sources : observatoire géopolitique des drogues, 1996.

En guise de conclusion

Les députés français Vincent Peillon et Arnaud Montebourg ont mené de 1999 à 2002 une « commission parlementaire contre le blanchiment ». Leurs enquêtes ont concerné le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, le Luxembourg, la City de Londres, les territoires dépendants de la Couronne (Gibraltar, île de Man, Jersey) et enfin la France (surtout le Sud-Est).

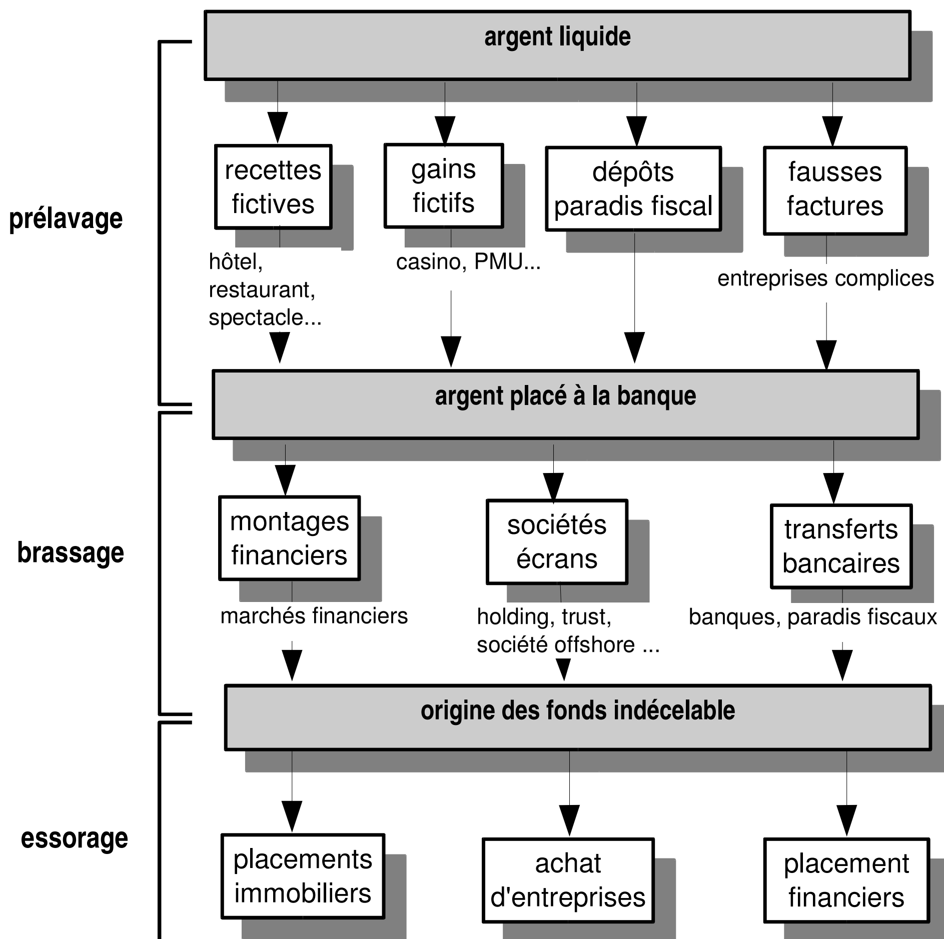
Après trois ans de mission parlementaire, le député Vincent Peillon exprimait son découragement : *« D'un côté, une dénonciation haute et ferme de la criminalité, du trafic de drogues, d'armes, de personnes. De l'autre, un progrès exponentiel de ces mêmes trafics. D'un côté, une production vertigineuse de lois, de directives, de conventions, de recommandations ; une débauche de forums, de symposiums, de colloques, de groupes formels et informels ; une démultiplication d'organismes et de groupes spécialisés. De l'autre, le pullulement des paradis fiscaux, la prolifération des sociétés écrans, les blocages de la coopération policière et judiciaire internationale, la prospérité de la corruption et du crime. »*

Dans ce contexte de double-discours, la mission parlementaire contre le blanchiment voulait mobiliser les opinions publiques et faire pression sur les pouvoirs politiques. Hormis certaines avancées (par exemple la création ou le renforcement de cellules anti-blanchiment au Luxembourg, à Londres et à Monaco), ces travaux butent contre un "mur d'argent" protégé par un milieu politique apparemment complice. Depuis 2002, les procédures engagées par la commission parlementaire française contre le blanchiment sont restées lettres mortes.

Pourtant, si les acteurs dominants de la politique ou de l'économie souhaitaient réellement lutter contre les paradis fiscaux, ils le pourraient. Contrairement aux discours qui présentent les paradis fiscaux comme des territoires "pirates", ces derniers se développent dans les "faux plis" de l'économie officielle et de la souveraineté de leur tuteur. Monaco est un confetti sous tutelle française. Le Luxembourg possède sur son territoire une mémoire de toutes les transactions internationales mondiales. Londres exerce une tutelle directe sur les îles de Guernesey et Jersey ainsi que, de façon moins ostensible, sur les îles Vierges, les îles Caïman, etc. De quoi dénicher la plupart des activités criminelles. Nous pourrions multiplier les exemples.

Mais transparence, régulation et contrôle ne sont pas les valeurs propagées par le capitalisme international. Comme le précise Jean de Maillard, *« La finance moderne et la criminalité organisée se renforcent mutuellement. Elles ont toutes les deux besoin, pour se développer, de l'abolition des réglementations et de la suppression des contrôles étatiques. »* En ce sens, il est illusoire de vouloir supprimer le blanchiment d'argent, la grande corruption, tout en maintenant ces "zones d'opacité". Ce qui est en jeu est la suppression des paradis fiscaux.

Résumé : les étapes du blanchiment



II Pourquoi blanchir l'argent sale ?

La criminalité génère d'importants profits, essentiellement sous forme d'argent liquide*. Comment utiliser ou placer cet argent à la banque sans éveiller les soupçons ?

Lorsque les sommes sont faibles

Lorsque les sommes sont faibles, l'activité criminelle est aisément dissimulable. Par exemple, un étudiant qui revend 150 euros de drogue par semaine pourra facilement dépenser cet argent liquide sans déclencher la suspicion.

Lorsque les sommes sont élevées

Pour une activité criminelle de plus grande envergure, le problème se complexifie. Prenons l'exemple d'un proxénète. Imaginons que celui-ci contrôle trois prostituées. Selon Interpol, le chiffre d'affaires d'une prostituée varie entre 80 000 et 110 000 € par an. Notre proxénète récolte donc près de 3 000 € de billets par semaine, en coupures de 10 à 50 €. S'il commence à régulièrement déposer des liasses de billets au guichet de sa banque, une enquête peut être lancée.

Pour une bande organisée contrôlant plusieurs centaines de prostituées, la situation devient rapidement intenable**: des "montagnes" de billets s'accumulent chaque semaine. Or les voitures de luxe, les villas ou les yachts ne s'achètent pas en coupures de 10 à 20 €.



* Transportés dans des fourgons blindés plus sécurisés que des ambulances, les billets de banque sont fascinants : entre quelles mains sont passées les coupures de 10 à 20 euros que nous manipulons chaque jour ?

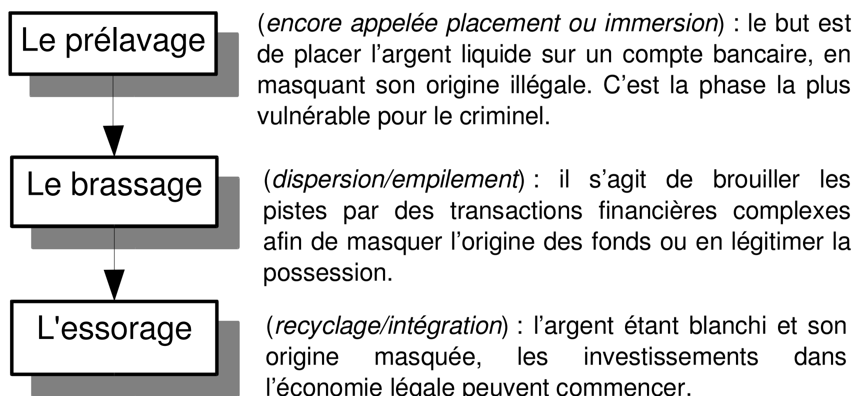
** Ce qui est tout à fait envisageable. Rien qu'en France, on dénombrerait entre 12 000 et 15 000 prostituées. En Europe, ce chiffre s'élèverait entre 120 000 et 200 000 (Source : Interpol).

III Principes du blanchiment

Nous avons vu précédemment que la difficulté de toute activité criminelle pourrait se résumer ainsi : comment utiliser l'argent sale sans éveiller la méfiance des autorités ? Comment dissimuler son origine ?

Pas de panique. Les méthodes de blanchiment sont multiples, efficaces et adaptées selon les besoins. Grâce à ces méthodes, il devient possible de recueillir "le beurre, l'argent du beurre et la crémerie"… **Le beurre** : l'argent sale sera placé sur un compte d'une banque prestigieuse. **L'argent du beurre** : il sera possible de justifier ou de masquer l'origine des fonds. **La crémerie** : l'argent sale pourra finalement être investi dans l'économie légale et être source de profits légaux !

Les théoriciens distinguent habituellement trois phases dans le blanchiment d'argent :



(*encore appelée placement ou immersion*) : le but est de placer l'argent liquide sur un compte bancaire, en masquant son origine illégale. C'est la phase la plus vulnérable pour le criminel.

(*dispersion/empilement*) : il s'agit de brouiller les pistes par des transactions financières complexes afin de masquer l'origine des fonds ou en légitimer la possession.

(*recyclage/intégration*) : l'argent étant blanchi et son origine masquée, les investissements dans l'économie légale peuvent commencer.

Nous allons à présent exposer quelques techniques de blanchiment. Notre liste n'est pas exhaustive. Beaucoup d'autres techniques existent, inventées en permanence.

Nous présenterons d'une part quelques techniques de « prélavage », puis des techniques de « brassage », sachant que ces phases sont souvent entremêlées. Nous nous attarderons sur les paradis fiscaux, non seulement parce qu'ils sont les pivots de ce système, mais également parce qu'ils occupent une place centrale dans l'économie mondiale (ce qui est moins connu).

Étape finale : « l'essorage »

Le « brassage » achevé, la provenance de l'argent ne peut éveiller le doute que pour un œil averti. Voici venu le moment de « l'essorage ». Il s'agit tout simplement de dépenser dans l'économie légale l'argent issu de la criminalité.

Étant donné les sommes en jeu, la puissance de la criminalité sur l'économie légale est loin d'être négligeable. A l'échelle mondiale, cela représenterait tout de même plus de 1 000 milliards de dollars par an, soit entre 5 et 10% du Produit Intérieur Brut mondial.

En France, environ 120 milliards d'euros seraient sous l'influence d'organisation criminelle*. Chaque année, 6 milliards d'euros « sales » rentreraient dans l'Hexagone. Principaux secteurs visés : le BTP, les marchés publics, l'économie des loisirs. Au Royaume-Uni, les services des douanes estiment les flux d'argent sale « essorés » dans l'économie britannique à 37 milliards d'euros par an. En Russie, un rapport de la Banque mondiale de 1997 estimait que le contrôle de l'économie par la mafia s'élevait à 40%. En Italie, une étude de la *Guardia di Finanzia* datant de 1989 évaluait les capitaux brassés par la mafia à plus de 30 milliards d'euros.



L'essorage en Italie

« J'étais curieux de savoir comment don Mario [mafia italienne] recyclait ses capitaux. Je découvris qu'ils étaient injectés dans les circuits légaux, polluant l'économie. Les sommes fabuleuses des trafics de drogue, du racket, de la prostitution des femmes et d'enfants, des enlèvements, des hold-up, des vols d'oeuvres d'art, de la corruption, de la traite des mineures, du trafic des immigrés clandestins, de celui des autos, étaient blanchies dans les grands hôtels de Rome, de Milan, de Nice, de Miami Beach, de Montecarlo, dans les Bourses de Londres et de Wall Street, dans des sociétés import-export de Milan et de Hong-Kong, dans des sites touristiques, notamment aux Maldives, dans l'acquisition de splendides villas, dans les casinos de France et les salles de jeu de Las Vegas, dans les banques du Vatican et de l'État italien, dans des tableaux de Picasso, suspendus aux murs des salons d'hommes fortunés du monde entier. »

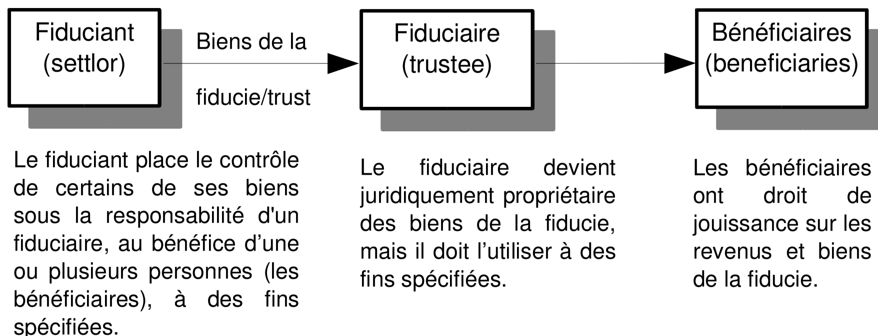
D'après *Un juge en Italie*, Ferdinando Imposimato, éd de Fallois, 2000

* *La lutte contre le reyclage de l'argent du crime organisé,* Dominique Garabiol, Bernard Gravet, juin 2000

- Trusts et fiducies

Ces dispositifs légaux sont destinés à la gestion de biens au bénéfice de certaines personnes ou de certaines fins. Par exemple, il s'agit de consolider ou d'administrer la répartition d'héritages, d'aider à la gestion financière de sociétés, de créer des fonds communs de placement, de gérer des fonds pour des œuvres caritatives, ou encore de parrainer des manifestations ou institutions culturelles.

La relation juridique est la suivante :



Si la fiducie est clairement définie et rendue publique, le blanchiment est impossible. Mais dans certaines fiducies, les bénéficiaires ne sont pas désignés par leur nom mais par une "catégorie générale". De plus, des règles de confidentialité peuvent être incorporées afin de masquer l'identité du propriétaire ou bénéficiaire réel des biens de la fiducie.

La fiducie peut donc devenir un outil de « brassage » efficace. Si le fiduciaire est complice, il effectuera un transfert de l'argent sale du fiduciant vers des comptes en banque appartenant au bénéficiaire. Les questions de l'enquêteur se briseront sur le secret professionnel.



Les fiducies au coeur des affaires

Des fiduciaires sont présentes dans la plupart des affaires médiatisées ces dernières années : Affaire Schuller (fausses factures, HLM) : fiduciaire Veripol. Affaire Dumas (détournement), affaire de l'ARC (détournement), affaire de la MNEF (détournement) : fiduciaire de Lugano dirigée par Carlo Pagani. Affaire Méry (fausses factures, HLM) : fiduciaire Gestoval. Nous pourrions multiplier les exemples.

Quelques techniques de « prélavage »

Nous allons présenter 11 techniques de « prélavage », en nous attardant plus spécialement sur la dernière : les paradis fiscaux. Attention, certaines techniques nécessitent un effort de visualisation...

Fractionner les dépôts bancaires

Il suffit de déposer l'argent sale, par petites sommes, sur des comptes bancaires. En France, le seuil légal de déclaration, c'est-à-dire de lancement d'une petite enquête sur l'origine des fonds, s'élève à 7 600 euros environ. Cependant, un banquier peut donner l'alerte pour moins que cela s'il juge les dépôts suspects. Cette technique reste limitée au blanchiment de petites sommes, sauf si des guichetiers complices omettent de déclarer un dépassement du seuil d'alerte.

Déclarer de faux gains aux jeux

Cette technique consiste à acheter des plaques de jeux au casino avec de l'argent liquide, puis, quelques heures plus tard, les convertir en argent versé par le Casino. A la question « C*omment avez-vous gagné cet argent ?* », la réponse sera « *Je l'ai gagné au jeu. La preuve, voici un bon de versement du casino* ». L'idéal est évidemment d'être criminel <u>et</u> propriétaire de casino. Il existe également des techniques via le PMU ou la loterie : il suffit que des gérants soient complices et donnent le "ticket gagnant".

Acheter des objets de luxe

Voitures, objets d'art, bijoux, parfums, antiquités... De nombreux objets de luxe peuvent être payés en argent liquide. Cela permet de les revendre à une boutique complice, ou tout simplement d'accéder à un certain train de vie. Un dérivé de cette méthode est nommée "la fourmi japonaise" : au Japon, un trafiquant remet à plusieurs complices des sommes en argent liquide d'origine criminelle pour un montant de 3 000 à 4 500 € et des billets d'avion pour Paris. A Paris, les "touristes" achètent avec cet argent des produits de luxe (parfums, sacs, bijoux) puis retournent au Japon pour livrer leurs achats. Les objets vendus sont alors commercialisés comme "articles de Paris" dans des boutiques de luxe japonaises appartenant au trafiquant.

❾ Mélanger l'argent sale aux recettes d'un commerce complice

Sont concernés : les pizzerias, lavomatics*, librairies, boulangeries, bijouteries, casinos, hôtels... Bref, tous les commerces où les clients paient généralement en liquide, et où il est facile de falsifier le nombre réel de clients.

Cette technique consiste tout simplement à mélanger les billets d'argent sale au reste de la caisse, puis à tricher sur la comptabilité. Comment vérifier que le nombre de clients déclarés par une pizzeria est falsifié ? A moins de contrôler chaque jour le restaurant, c'est quasiment impossible.**



Si une bande organisée contrôle une série de magasins, l'intégration des sommes liquides d'origine criminelle dans les revenus du commerçant s'appelle "la technique du millefeuille". Cette technique reste limitée : on ne peut pas raisonnablement déclarer 50 millions d'euros de chiffre d'affaires avec une seule pizzeria. Le plus efficace pour une mafia sera le contrôle d'une chaîne d'hôtels ou de restaurants.

La couverture idéale

La technique que nous venons de présenter peut également être utilisée avec des associations, des artistes ou des fondations. Plus une institution semble vertueuse, moins elle éveille les soupçons. Un chanteur, une association caritative ou la banque d'une institution réputée peuvent participer à un blanchiment d'argent en percevant des commissions. Par exemple, un chanteur peut surévaluer les entrées des concerts, une association peut falsifier le montant des dons privés, la banque d'une fondation peut prêter son image pour couvrir des montages financiers criminels, etc. De nombreux scandales ont déjà éclaté à ce sujet : ARC, la banque Ambriosiano du Vatican, la BCCI, etc. (cf. *Un juge en Italie*, Ferdinando Imposimato, éd de Fallois, Paris, 2000).

* L'origine du mot « blanchiment » serait d'ailleurs la suivante : à l'époque de la prohibition, les gangsters américains investirent leurs revenus illicites dans une chaîne de laveries automatiques. Les chiffres d'affaires de ces entreprises devenaient incontrôlables, puisque les revenus de ces laveries étaient encaissés en argent liquide.

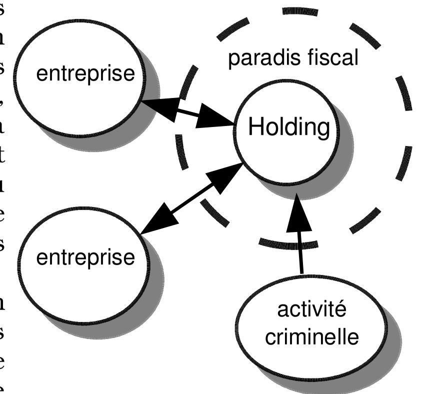
** Evidemment, si une rue est pleine de pizzerias accolées les unes aux autres, cela devient vite suspect. Mais ce type de configuration ne se rencontre jamais... (allusion ironique à une rue de Grenoble où près de 30 pizzerias sont accolées).

❿ Les Holdings, trusts et fiducies

Ces trois structures juridiques et financières permettent aux blanchisseurs de bénéficier du secret bancaire.

- Un Holding

Il s'agit d'une société dont l'activité consiste à prendre des participations dans d'autres sociétés. La plupart du temps, un Holding recueille les revenus versés par ses filiales (dividendes, intérêts de prêts, royalties, redevances de brevets, etc.) et en coordonne la politique de redistribution. Les fonds pourront être distribués à la société mère, réinvestis ou prêtés aux filiales. Le Holding permet de localiser les bénéfices du groupe dans le pays qu'il choisit, et donc d'échapper aux impôts.



Implanté dans un paradis fiscal, un Holding permet de mélanger les produits d'activités criminelles et les bénéfices de sociétés légales, car le secret bancaire protège ces opérations. Les Holdings sont souvent utilisés pour dissimuler l'identité des véritables propriétaires des capitaux.*

- Une société « Offshore »

Il s'agit d'une société autorisée à mener des activités uniquement en dehors du pays où elle a été constituée. Située dans un paradis fiscal, elle est soumise au secret bancaire et industriel. Si elle présente des activités économiques légales, elle sera un outil idéal pour dissimuler un mélange d'argent sale avec des bénéfices légaux. Chaque année, environ 140 000 sociétés « offshore » se créent dans les paradis fiscaux.

Le secret professionnel

Les techniques exposées précédemment nécessitent le soutien ou le conseil d'intermédiaires financiers, de banquiers, d'assureurs ou de notaires. Même s'ils sont la plupart du temps tenus au secret professionnel, la législation les encourage à dénoncer toute opération suspecte. Autant préciser que ceci est rare. D'autant plus que, même s'il est sincère, un notaire peut subir des pressions : si une enquête est menée, le criminel sait d'où viendra la fuite.

* Notons que la quasi-totalité des multinationales possèdent des Holdings : citons par exemple le Holding "Renault Finances", établi en Suisse, ou encore le Holding "Unilac" de Nestlé, établi dans les Caraïbes.

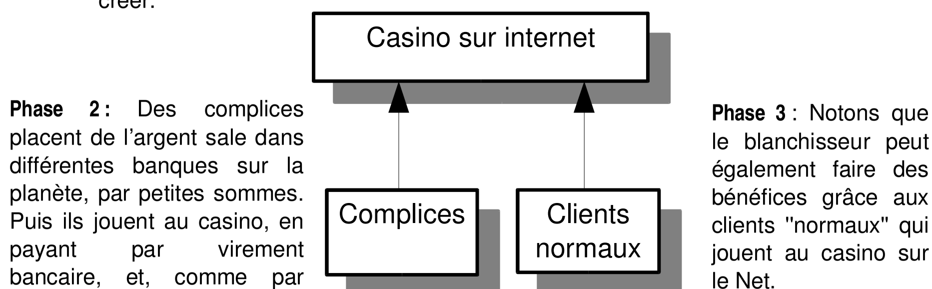
La liste des comptes d'une société de Clearing est de fait une formidable photographie de la planète financière. Il suffirait de voir tous les transferts effectués dans ces chambres de compensation pour comprendre les dessous de l'économie planétaire. Or le secret bancaire s'y oppose. Pourtant, comme dans les paradis fiscaux, aucune trace de la circulation des capitaux, licites ou non, ne s'égare. Il est en effet essentiel de conserver la preuve des transferts : en cas de litige, il faut pouvoir retrouver la trace des virements. C'est pourquoi les opérations de chaque banque sont conservées sur des microfiches.



Les services sur internet

Les casinos ou autres services en ligne sur internet décuplent les possibilités de blanchiment. Le principe est globalement le même que pour un blanchiment par "pizzeria". Mais cette fois-ci, les transactions bancaires remplacent l'argent liquide. Un exemple :

Phase 1 : Le blanchisseur crée en toute légalité un casino en ligne sur internet. Il ouvre un compte bancaire, en France, pour cette nouvelle société qu'il vient de créer.



Phase 2 : Des complices placent de l'argent sale dans différentes banques sur la planète, par petites sommes. Puis ils jouent au casino, en payant par virement bancaire, et, comme par hasard, perdent tout leur argent.

Phase 3 : Notons que le blanchisseur peut également faire des bénéfices grâce aux clients "normaux" qui jouent au casino sur le Net.

Le blanchisseur pourra ainsi justifier son chiffre d'affaires. Les enquêteurs auront beaucoup de mal à remonter jusqu'aux sources des différents utilisateurs et donc à faire le lien entre le blanchisseur et ses complices. De plus, la législation internationale est encore très faible dans ce domaine.

Mettre des oeuvres d'art aux enchères

Il s'agit pour le blanchisseur de mettre des œuvres d'art aux enchères. Un complice les achète en liquide avec l'argent sale (en règle générale, on paie en liquide dans ce type d'enchères). Le blanchisseur reçoit ensuite un chèque du commissaire priseur. A la question « C*omment avez-vous gagné cet argent ?* » la réponse sera « *J'ai vendu des œuvres d'art. La preuve, voici la certification du commissaire priseur* ».

Rater volontairement un envoi à l'étranger

Cette technique consiste à se présenter au guichet d'un bureau de poste avec une somme d'argent liquide inférieure au seuil de déclaration, et demander à l'envoyer par mandat au crédit d'une personne fictive dans un pays lointain. Au bout de trente jours, personne n'étant allé retirer l'argent au bureau de poste du destinataire, il suffit de demander le remboursement du mandat, qui s'effectuera par un chèque tiré sur le trésor public. Voici l'argent « prélavé » !

Utiliser la technique " Hawala "

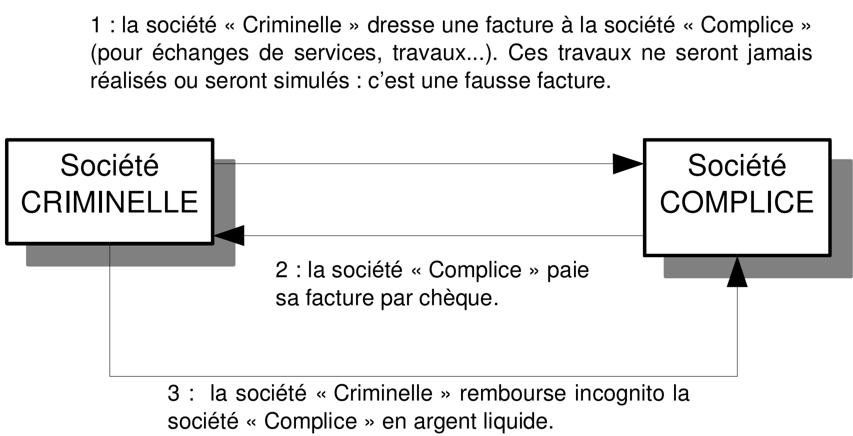
Dans des communautés très soudées (ethnie, bande organisée, confrérie), "l'hawala" désigne des opérations commerciales informelles basées sur la confiance. Toute transaction est possible : échange d'argent liquide contre des armes, contre un virement bancaire, contre une villa, etc. C'est "grosso modo" une extension de ce que nous faisons lorsque nous prêtons, donnons ou achetons des objets ou de l'argent au sein de nos familles ou parmi nos ami(e)s. En cas d'enquête, il suffit de justifier ces transactions par des héritages ou des dons de membres de la communauté.

Utiliser les services d'une société d'assurance

Certains produits de sociétés d'assurance peuvent être acquis en espèce, comme les bons de capitalisation ou les contrats d'assurance vie. Il suffit de les payer en liquide, puis de dénoncer le contrat le mois suivant. La compagnie d'assurance rembourse alors par chèque : voici l'argent « prélavé ». Il ne reste plus qu'à déposer ce chèque émanant d'une compagnie d'assurance à la banque. D'éventuelles complicités au sein de la société d'assurance facilitent ce genre d'opérations. Notons que, parfois, le bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie est inconnu : c'est une clause testamentaire déposée chez un notaire –*donc soumise à secret professionnel*- qui contient son identité.

Rédiger des fausses factures

Cette technique suppose l'existence de deux sociétés complices pouvant prétendre à des rapports commerciaux : une société contrôlée par une groupe criminel, que nous nommerons « CRIMINELLE » ; une autre société que nous nommerons « COMPLICE », non mafieuse, ayant besoin d'argent liquide (par exemple pour nourrir une "caisse noire" de l'entreprise).



A la question « *Comment avez-vous gagné cet argent ?* », la réponse sera « *J'ai effectué un travail pour la société COMPLICE, voici son chèque et la facture.* ». Notons que cette technique marche également en surfacturant des factures réelles.

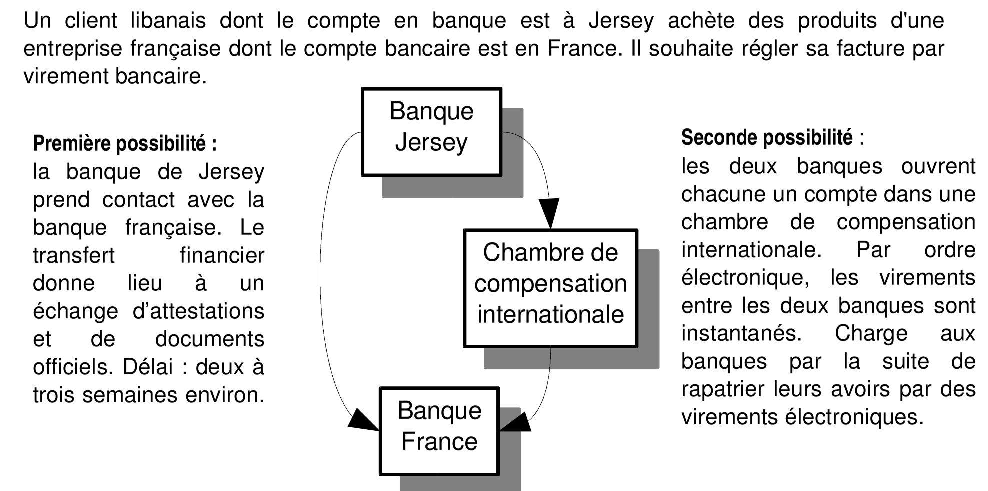
Transporter l'argent sale à l'étranger

Après passage au bureau de change pour convertir de l'argent liquide en devises (de préférence en grosses coupures pour faciliter le transport… merci les billets de 500 € !), il suffit d'envoyer physiquement l'argent liquide vers des pays moins rigoureux sur le blanchiment, par exemple la Russie. Certains pays (hors paradis fiscaux) proposent des comptes bancaires anonymes. C'est le cas de l'Autriche qui, pour environ 8 millions d'habitants, possède 25 millions de comptes anonymes… Il est possible d'y déposer des sommes sans avoir de compte à rendre sur son identité.

Mais les "meilleurs" pays où transporter l'argent sale, ce sont les paradis fiscaux…

Les chambres de compensation internationale

En 2001, le livre *Révélation$* crée une "tempête" dans le milieu bancaire international. Il s'agit d'une enquête menée par le journaliste Denis Robert sur des organismes financiers totalement inconnus du grand public : les chambres de compensation internationales, nommées aussi "sociétés de clearing". Leur but est de faciliter les échanges interbancaires. Un exemple :



Il n'existe que deux chambres de compensation internationale sur la planète ; Clearstream, basée au Luxembourg, et Euroclear, domiciliée à Bruxelles. Elles ne sont soumises à aucun contrôle financier extérieur. Environ 3 500 banques (sur les 7 000 institutions financières de la planète) possèdent un compte dans ces chambres de compensation, dont de nombreuses banques domiciliées dans des paradis fiscaux. Les chambres de compensation sont donc en quelque sorte "la banque des banques". Les transactions effectuées s'élèveraient à environ 50 000 milliards de dollars par an, ce qui est gigantesque.

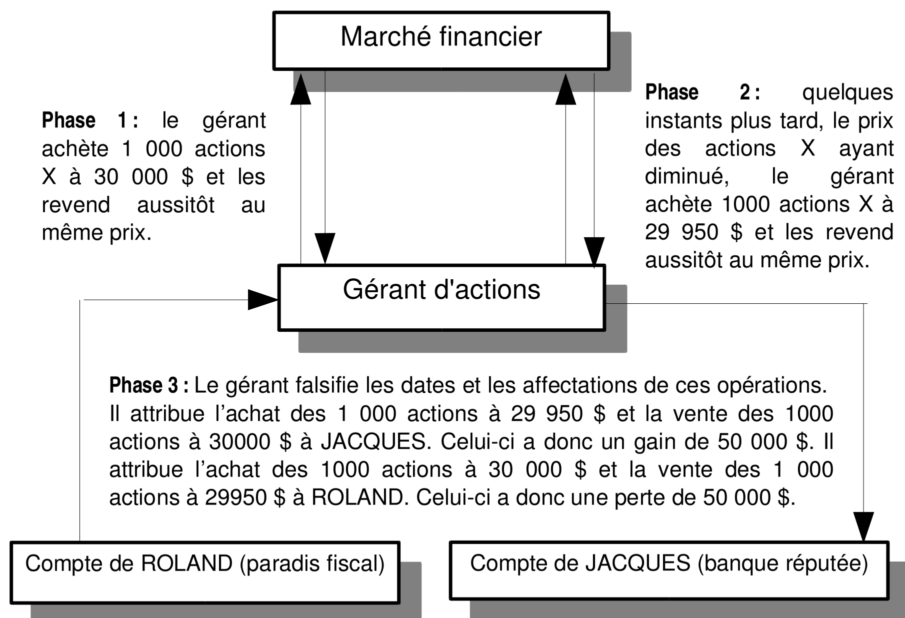
Grâce aux témoignages d'anciens salariés, Denis Robert a mis en évidence l'existence d'environ 8 000 comptes non publiés au sein de Clearstream, c'est à dire l'existence de transactions secrètes. Potentiellement, ces chambres de compensation peuvent être les plus grands centres de blanchiment du monde. Certains parlent de 500 milliards de dollars blanchis par année ! De grandes banques françaises sont concernées.*

* Après la publication de *Révélation$*, et avant même l'ouverture d'une enquête par la justice, la direction de Clearstream a été renouvelée. Clearstream a également changé de siège et d'actionnariat, elle est aujourd'hui la propriété d'une société de bourse allemande. Depuis 2001, procès en diffamations et enquêtes se succèdent. Les tentatives d'étouffement de l'affaire sont importantes. Notons qu'au Luxembourg, le procès de Clearstream a abouti à un non-lieu fin 2004.

ϒ *Les transactions sur les marchés financiers*

Le fonctionnement des marchés financiers est complexe. "Monep", "Matif", "options", "puts and calls", "swaps"... Impossible de détailler ici les différents montages financiers possibles*. Retenons simplement que les possibilités de blanchiment sont très importantes.

Détaillons par exemple la technique dite de « l'aller-retour ». Celle-ci nécessite un gérant de portefeuille d'actions possédant deux clients complices : un client propriétaire d'un compte dans une banque réputée (appellons-le JACQUES) ; un client propriétaire d'un compte dans un paradis fiscal (appellons-le ROLAND). But de l'opération : blanchir l'argent de ROLAND en le transférant sur le compte de JACQUES. Un virement direct du compte de ROLAND vers celui de JACQUES est risqué : une banque réputée pourrait refuser un transfert venant d'une banque d'un paradis fiscal. Le gérant de portefeuille va donc procéder de la manière suivante :



Étant donné le volume journalier des échanges sur les marchés financiers, cette opération de « vases communiquants » passe inaperçue. JACQUES recevra son paiement de la chambre de compensation des marchés financiers. Officiellement, il a gagné de l'argent en spéculant.

* Pour des explications claires du fonctionnement des marchés financiers, lire *Un monde sans lois*, cf. bibliographie.

Les paradis fiscaux au coeur du blanchiment

> « ... Les réseaux du crime organisé n'ont fait que suivre les chemins tout tracés par les entreprises multinationales et qu'emprunter les multiples circuits d'occultation que la plus fine fleur des avocats, notaires et banquiers londoniens, luxembourgeois et genevois ont su inventer. »
>
> Thierry Godefroy, Pierre Lascoumes,
> *Le capitalisme clandestin,* éd La découverte, 2004

Sans rentrer dans les détails, retenons qu'un paradis fiscal est un territoire ou un État présentant les caractéristiques suivantes :

– ***Système fiscal réduit*** : Les impôts sur les revenus, les bénéfices ou la fortune sont inexistants ou réduits, les droits de succession sont avantageux, etc.
– ***Absence de coopération judiciaire internationale*** *:* Les paradis fiscaux freinent ou refusent toute coopération avec la Justice des autres pays.
– ***Immunité judiciaire*** *:* Alors qu'en France le blanchiment est considéré comme un crime, la plupart des paradis fiscaux ont en matière de criminalité économique une législation laxiste ou non appliquée.
– ***Secret bancaire quasi absolu*** *:* Il est extrêmement difficile de connaître l'identité des personnes y déposant des fonds. La législation des paradis fiscaux prévoit généralement des sanctions lourdes si les employés de banque transgressent celle règle.*

Les paradis fiscaux constituent ainsi de véritables "boîtes noires" au sein de l'économie mondiale. Toutes ces dispositions visent à attirer les détenteurs de capitaux, quelle que soit l'origine des fonds. Les paradis fiscaux proposent une multitude de montages financiers et structures juridiques permettant l'évasion fiscale, la dissimulation de revenus ou de bénéfices, l'optimisation de la gestion des capitaux. Les formalités sont généralement réduites au minimum. Un "bataillon" de juristes, de banquiers, d'experts-comptables et d'experts fiscalistes proposent leurs services aux entreprises et aux particuliers.

* Un exemple : au Liechtenstein, une employée d'un cabinet d'avocats a été licenciée et subit procès sur procès de la part de son ancien employeur. Motif ? Elle a brisé le secret bancaire en demandant à ce que des poursuites soient engagées contre un client dont elle avait identifié les opérations comme étant liées à un trafic d'organes, et ce à l'entière connaissance de son employeur. Notons qu'avec le progrès des transplantations, le trafic d'organes se développe. Des personnes vendent leur rein pour 2500 dollars alors que les receveurs les paient entre 100 000 et 200 000 dollars.

Pour le blanchisseur, l'utilisation des paradis fiscaux nécessite une organisation sophistiquée (il faut se rendre sur place, connaître des banques, des avocats, etc.) mais elle permet de blanchir des flux financiers très importants. Les bandes puissamment organisées ne sont pas les seules concernées : les clients des paradis fiscaux sont également des entreprises, des politiciens, des hommes d'affaires, des célébrités, des services secrets… voire même des petits commerçants ![*]

Un rouage central de l'économie

Contrairement aux idées reçues, les paradis fiscaux ne sont pas un "sous-système" à la marge de l'économie mondiale : ils en sont un des rouages. Les actifs financiers dans les paradis fiscaux représentent plus de 50% des actifs internationaux. Plus de la moitié des fonds déposés dans le monde le sont maintenant dans des paradis fiscaux, ce qui représente plus de 8 000 milliards de dollars. Les îles Caïmans totaliseraient à elles seules 500 milliards de dollars dans ses 600 banques, représentant ainsi la 5ème place financière mondiale.[**]

La majorité des grandes banques et entreprises européennes ou nord-américaines ont des succursales dans l'ensemble des paradis fiscaux. C'est par exemple le cas de la BNP Paribas, présente aux Bahamas et aux îles Caïmans. Idem pour le Crédit Agricole, la CIC, le Crédit Lyonnais, Natexis Banques Populaires, la Société Générale, etc. Les grandes sociétés françaises ont également des filiales installées dans des paradis fiscaux. Air France détient 45% de la société de leasing Air France Leasing Partnairs, logée aux Antilles néerlandaises. Thomson possède une société commerciale à la Barbade. Schneider détient deux filiales aux Bermudes. Renault dispose d'une société financière en Suisse. Nous pourrions allonger cette liste…



---

* Artisans, petits commerçants, architectes, en somme des gens qui reçoivent régulièrement de l'argent "au noir" dans le cadre de leur travail, ou souhaitent ne pas déclarer l'ensemble de leur chiffre d'affaires.

** Avec un nombre de banques et de sociétés « offshore » (respectivement 600 et 50 000) supérieur à celui de ses habitants (40 000) ! 43 des 50 premières banques mondiales y ont des établissements.

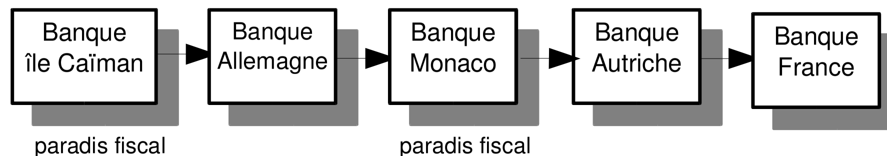
Quelques techniques de « brassage »

Grâce aux techniques de « prélavage », l'argent sale a été déposé sur un compte en banque sans éveiller de soupçons. Il faut désormais définitivement brouiller les pistes, puis rapatrier cet argent sur un compte "propre" d'une grande banque réputée, en légitimant au maximum son origine : ce sont les techniques dites de « brassage ».

Nous allons vous présenter 5 techniques possibles. Celles-ci peuvent s'entremêler, s'additionner ou se compléter entre elles. Il y a en sûrement beaucoup d'autres.

La "valse" des transferts bancaires

Il s'agit de transférer l'argent de comptes en comptes, entre des banques de plus en plus renommées. Chaque banque se couvre par la respectabilité de plus en plus forte de la banque précédente[*]. Ainsi, à partir d'un compte sur un paradis fiscal, l'argent va être viré sur un compte d'une petite banque allemande peu regardante, puis sur un compte à Monaco, puis en Autriche, puis en France. Il sera très difficile pour un enquêteur de faire le lien entre le dépositaire final du compte et l'origine des fonds, puisque ces sommes transitent par des paradis fiscaux.



Cette technique est facilitée par l'opacité et la rapidité des systèmes de transferts bancaires. Les virements bancaires internationaux sont principalement gérés par l'organisme SWIFT. Son système électronique assure environ 1,6 millions de transferts de fonds par jour. Normalement, tout ordre de virement doit porter l'identité du porteur d'ordre. Or TRACFIN[**] a déjà mis en évidence des ordres de transferts de fonds via SWIFT où l'identité du donneur d'ordre était inexistante.

---

* Notons que les banques réputées tiennent cependant à conserver une image vertueuse. C'est pourquoi elles traquent toute occasion médiatique de démontrer qu'elles ne sont pas le réceptacle d'argent sale.

** **TRACFIN** est un service administratif français rattaché au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Créé en 1990, il reçoit et traite les déclarations de soupçon des acteurs économiques potentiellement exposés aux circuits financiers clandestins et au blanchiment de l'argent. Ses moyens sont limités : TRACFIN comprend une trentaine d'enquêteurs et analystes financiers pour toute la France.

Licenciements sauvages : affaire « Glencore »

Usine Metaleurop : 2 000 licenciements sauvages et un site pollué laissé en l'état. Le premier ministre parla à l'époque de « patrons voyous » et engagea une procédure judiciaire... pour découvrir sa propre impuissance. Car l'actionnaire principal de Metaleurop, la société Glencore, appartient à un actionnaire installé en Suisse.

Terrorisme : affaire « Ben Laden »

Ben Laden était l'héritier multimillionnaire d'une grande famille saoudienne. Plusieurs enquêtes ont fait apparaître des connexions entre Ben Laden et la BCCI (Bank for Coordination and Commerce International) enregistrée au Luxembourg. La Bank of America en était actionnaire à 25%, aux côtés de Saoudiens et de souverains des émirats arabes. La BCCI comptait parmi sa clientèle le terroriste Abou Nidal, le général Noriega, ou encore le marchand d'armes Kashoggi, entre mille autres du même acabit. Des pratiques massives de prêts adossés et de prêts à des actionnaires conduisirent la banque à des pertes estimées à près de 4 milliards de dollars, et donc à la faillite.

Corruption : affaire « Léotard »

Courant 1996, le Parti Républicain a un problème financier à résoudre (crédit-bail pour l'occupation de ses locaux à Paris). Il est reproché à l'ex ministre de la Défense et son directeur de cabinet d'avoir prélevé 5 millions de francs en liquide sur les comptes spéciaux qui leur avaient été alloués lorsqu'ils étaient en fonction sous le gouvernement Balladur de 1993 à 1995. Ces fonds ne pouvant être utilisés directement sans déclencher des soupçons, une opération de blanchiment a été montée. Un sac contenant 5 millions de francs est transporté dans les locaux du Fondo, un organisme italien. L'origine réelle de ces fonds est dissimulée par un militant du Parti républicain : il produit une fausse attestation prétendant que cet argent liquide provient de ses revenus personnels. Puis deux cadres du Fondo se rendent au Luxembourg avec les billets pour les déposer sur un compte créé pour l'occasion à l'American Express Bank. Ensuite, la banque adresse un chèque du même montant tiré sur le compte du Fondo au crédit du compte du Parti républicain. A Paris, un notaire vire ces fonds au crédit d'une société civile immobilière pour permettre à cette dernière de devenir propriétaire des locaux. Le parti étant actionnaire de cette société, il prend possession du bien immobilier... Notons que le directeur de cabinet, Renaud Donnedieu de Vabres, a été promu ministre de la Culture dans le gouvernement Raffarin III.

Nous pourrions allonger cette liste : affaires « Kremlingate » (corruption), « Angolagate » (ventes d'armes, blanchiment), « Parmalt » (fraude industrielle, Italie), « office des HLM de Paris » (fausses factures), « Dumas » (détournement d'argent public), « MNEF » (idem), « Méry » (fausses factures), etc.

Une souveraineté de façade

Les paradis fiscaux se sont développés grâce au soutien actif des États occidentaux, États-Unis et Europe en tête. Leur existence est d'ailleurs parfaitement légale au regard de la législation internationale. Il ne s'agit pas de territoires "pirates" se développant à l'insu des États "légaux". 95 % des paradis fiscaux sont d'anciens comptoirs ou colonies britanniques, français, espagnols, néerlandais, américains, restés dépendants des puissances tutélaires. Environ la moitié est sous pavillon britannique.

La souveraineté affichée par les paradis fiscaux est donc très relative, et ne porte souvent que sur le domaine fiscal. Prenons l'exemple du Royaume-Uni. Comme le déclarait un procureur de New York en 1998 : *« Les îles Caïman appartiennent à la Couronne britannique. Leur gouverneur comme leur ministre de la Justice sont nommés par Londres. Le Royaume-Uni a donc le pouvoir de mettre un terme au laisser-faire dans sa colonie, mais il n'en fait rien. »*[*] Il en est de même pour les Bermudes ou les îles Vierges.

Les États-Unis ont également encouragé ces pratiques, même sur leur propre sol. Par exemple, les petits États du New Jersey et du Delaware sont des hauts lieux des activités « offshore »[**] : impôts quasi-inexistants, anonymat, etc. Plus d'un demi-million de sociétés y ont élus domicile, dont près de 60% du top 500 du magazine *Fortune*. Le groupe Enron y avait abrité quelques 675 sociétés. Les États-Unis ont également encouragé leurs sociétés exportatrices à recourir aux paradis fiscaux pour accroître leur performance économique : les îles Vierges et la Barbade sont concernées.

Des paradis fiscaux pour doper les profits des États-Unis

Depuis 1984, les États-Unis autorisent leurs multinationales à domicilier une partie de leurs activités dans des paradis fiscaux tels que les îles Vierges ou la Barbade. Les entreprises vendent à prix coûtant leurs produits à une *Foreign Sales Corporations* (FSC) qui à son tour les exporte. Ces mouvements restent fictifs et ne donnent lieu qu'à des écritures comptables. Mais grâce à ce montage, la majeure partie des bénéfices obtenus échappe à l'impôt américain. Pour l'État américain, il s'agit là d'une sorte de subvention indirecte pour favoriser ses entreprises. Boeing a été la première à bénéficier de ce dispositif, suivi par Kodak, Microsoft, Union Carbide, Kellog, les céréaliers, les sociétés pétrolières et les constructeurs d'automobiles. Ce type de montage, qui facilite aussi le versement de pots-de-vin aux responsables des pays acheteurs, est fréquent dans des secteurs comme l'aviation commerciale, l'armement ou le bâtiment et travaux publics.

* cité dans *Le capitalisme clandestin*, Godefroy&Lascoumes, éd La découverte, 2004

** Les activités « offshore » désignent des opérations commerciales, financières ou autres menées par des sociétés basées dans un paradis fiscal, mais seulement effectuées en dehors de ce pays.

La France n'est pas en reste, puisqu'elle ferme largement les yeux sur la situation de Monaco et Andorre, territoires pourtant sous tutelle et à souveraineté partielle. Pire, elle étend ses paradis fiscaux. Ainsi, depuis décembre 2003, le gouvernement français a accordé aux îles de Saint Martin et de Saint Barthélémy le statut de collectivités locales autonomes à indépendance fiscale. Jusque-là, ces îles dépendaient de la Guadeloupe. Cette décision est en totale contradiction avec les engagements français européens et internationaux. Ces îles sont pourtant réputées être des hauts lieux du blanchiment et carrefours de trafics en tout genre.

Au total, plus d'une cinquantaine de paradis fiscaux sont répartis aux quatre coins de la planète :

- **Amérique centrale** : Belize, Costa Rica et Panama.
- **Asie/Pacifique** : Hongkong, Labuan, Macao, Iles Mariannes, Iles Marschall, Nauru, Niue, Samoa occidentales, Singapour, Vanuatu.
- **Europe et Méditerranée** : Suisse, Luxebourg, Andorre, Chypre, Gibraltar, Guernesey, Jersey, Liechtenstein, Madère, Malte, Île de Man, Monaco.
- **Moyen-Orient** : Bahrein, Doubaï, Liban.
- **Océan Indien** : Iles Maurice, Iles Seychelles.
- **Îles ou archipels des Caraïbes** : Anguilla, Antigua et Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Montserrat, St Kitts et Nevis, Ste Lucie, St Vincent, Iles Turks et Caicos, Iles Vierges britanniques.

Enfin, 6 États autorisent l'offre de services offshore à partir de certains points de leur territoire : États-Unis, Irlande, Maroc, Royaume-Uni, Taiwan, Thaïlande.

Les paradis fiscaux au coeur des scandales

Les paradis fiscaux sont impliqués dans presque tous les grands scandales médiatisés ces dernières années.

Fraude boursière : liquidation d' Enron

Fin 2001, le groupe Enron déclare faillite. Septième entreprise des États-Unis, une "perle" du capitalisme dont on découvre qu'elle a utilisé de façon industrielle les paradis fiscaux (près de 700 filiales dans les seules îles Caïman et autant au Delaware) pour truquer ses résultats, ne pas payer d'impôts et dissimuler ses dettes, en toute complaisance avec le cabinet d'audit Arthur Andersen et des grandes banques renommées. Un exemple : les contrats circulaires. Une société coquille vide vend un contrat de fourniture de gaz à une banque. Dans le même temps, elle passe une commande de gaz équivalente au groupe Enron. Pour boucler le tout, la banque revend secrètement à Enron un contrat de fourniture de gaz similaire pour une somme plus élevée. L'opération est évidemment fictive : aucune transaction réelle, aucune livraison de gaz. Ce jeu d'écriture permet à Enron de gonfler son chiffre d'affaires et à la banque de faire des bénéfices. La faillite d'Enron a laissé un trou de 40 milliards de dollars environ.

Françafrique : affaire Elf

Elf a été créée en 1967 pour, entre autres, servir de faux-nez au financement et à l'action des services secrets français en Afrique. Elle abritait plusieurs centaines de barbouzes, entretenait des sociétés de mercenaires, participait au montage de coups d'État : on a même retrouvé dans les coffres de la Tour Elf les traces écrites de l'organisation de l'un d'entre eux, au Congo-Brazzaville. Depuis Genève et d'autres paradis fiscaux, Elf a organisé le drainage des énormes marges occultes sur l'exploitation de l'or noir africain : production non déclarée au large des côtes, sous-évaluation des redevances, surfacturation des investissements et prestations, arnaques sur le préfinancement des productions futures, commissions occultes, etc.

Marée noire : naufrage du Prestige

En novembre 2002, le pétrolier Prestige s'échoue au large des côtes de la Galice. Son propriétaire : une société enregistrée au Libéria. Son affréteur : basé en Suisse. Le propriétaire de l'affréteur : une holding russe ayant transféré ses activités à Gibraltar. La société incriminée ne prévoit évidemment pas le moindre sou pour les dégâts économiques, sociaux et écologiques causés par la marée noire. Le simple nettoyage des côtes est estimée à plusieurs milliards de dollars. Notons que les pavillons de complaisance représentent actuellement 40 % de la flotte mondiale. (cf. *Pourquoi l'Erika a coulé*, François Lille, L'esprit frappeur, 2000)